

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 139 /PC/DAI/T.

portant Immatriculation de la Sous-
Préfecture de DOGBO (Département
du Sud-Ouest)

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n°64/272/PC/MAISD/DAI-A. du 27 Novembre 1964, portant
création de la Sous-Préfecture de Dogbo (Département du Sud-Ouest);

VU le Décret n°69/PR/MAID du 16 Février 1962, portant immatriculation
des circonscriptions administratives du Dahomey;

Après avis de la Cour Suprême ;

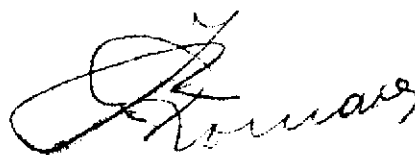
Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :
=====

Article 1er.-La Sous-Préfecture de Dogbo (Département du Sud-Ouest) nouvel-
lement créée est affectée du numéro d'immatriculation 36 (trente six)
conformément aux dispositions du Décret n°69/PR/MAID du 16 Février 1962.

Article 2.- Les Ministres, membres du Gouvernement, sont chargés chacun
en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré
et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 15 AVRIL 1965



AMPLIATIONS:

PR 4 ✓
PC 15 ✓
DAI 8 ✓
Départ. Sud-Ouest
et S/préfectures 12 ✓
Conseil Général Sud-Ouest 2
Ministres 8 ✓
SGG 4 ✓
AND 4 ✓
TOM

J. AHOMADEGBE-TOMETIN